



**SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**AVIS PUBLIC  
D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 2019-399**

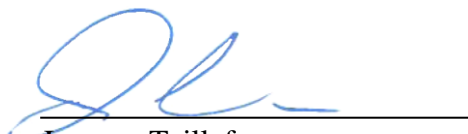
Avis est donné, par le soussigné, que le Conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019, a adopté le règlement :

**2019-399 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-396 « RÈGLEMENT  
CONCERNANT LES RÈGLES DES ASSEMBLÉES  
PUBLIQUES »**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de l'Hôtel de ville aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 8 novembre 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier